

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74300

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 074-217402445-20260305-2026_03_07-DE

LE MUNICIPAL S²LO

Séance du 05/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi cinq mars à dix-neuf heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 27/02/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LÉNEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : MARECHAL Aurélie, NOUASSRIA Eva, RIN Kévin.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 03 07 Décompte de financement pour l'enfouissement des réseaux secs

Considérant la délibération n°2023_05_24 du 02/05/2023 relatif au plan de financement pour l'enfouissement des réseaux secs sur la Route de l'Ancienne Poste,

Considérant que le montant de la participation de la commune a évolué par rapport au montant prévu initialement, dû aux différentes révisions sur le marché des travaux, il convient d'approuver le décompte de financement suivant présenté par le Syane :

Montant global : 343 527.98 Euros

- Participation financière communale : 87 988.66 Euros
- Contribution au budget de fonctionnement du SYANE : 10 305.83 Euros

Conformément à la délibération n°2023_05_24, la commune a déjà versé les acomptes suivants :

- 71 316.47 Euros au titre des travaux
- 8 165.06 Euros au titre de la contribution au budget de fonctionnement du Syane.

Le solde dû au Syane par la Commune est le suivant :

- 16 672.19 Euros au titre des travaux
- 2 140.77 Euros au titre de la contribution au budget de fonctionnement du Syane.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** le décompte de financement pour l'enfouissement des réseaux secs
- **Décide** d'inscrire les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Xavier PUIS

